



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ANPE

Question écrite n° 77580

Texte de la question

Alors que les maires reçoivent chaque mois une liste des demandeurs d'emploi domiciliés sur leur territoire, il apparaît souvent une distorsion entre cette liste, qui mentionne inscrits et indemnisés, et la réalité du nombre de personnes effectivement indemnisées, ni l'ANPE ni le service émetteur de ces listes ne semblant pouvoir donner de renseignements précis sur cet état de fait, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement de bien vouloir lui préciser quels sont les services compétents en mesure d'éclaircir ces statistiques discordantes et génératrices de difficultés tant pour les maires que pour les bénéficiaires.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77580

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2005, page 10276